



PONT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 22 septembre 2023

Extrait du registre des délibérations

DELIBERATION N°2023-34

Objet : Demande de subvention auprès du Département du Gard – taxe d'aménagement au titre des Espaces Naturels Sensibles sur le site du Pont du Gard pour l'exercice 2023.

Rapporteur : M. Sébastien Arnaud

Exposé des motifs :

Considérant que l'EPCC Pont du Gard entretient et gère les Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux :

- Par une mise en œuvre de la politique départementale de gestion des ENS dans le domaine de l'entretien et de la protection de la forêt,
- Par l'ouverture au public de ces espaces,
- Par un cheminement pédagogique centré sur la forêt et l'agriculture méditerranéennes.

Considérant que l'EPCC renforce la politique départementale en intégrant plusieurs axes du schéma des espaces naturels sensibles tout en appuyant les actions liées au plan de gestion UNESCO du Pont du Gard :

- Par une gestion concertée avec les partenaires liés par les différents plans et programmes de gestion du site du Pont du Gard (UNESCO, Grand Site de France, Réserve de biosphère, Natura 2000, ZICO, ZNIEFF...),
- La pérennisation et le développement de la place du Conseil Départemental, propriétaire de ces espaces, dans le réseau des espaces naturels préservés,
- Par la volonté d'agir sur l'adaptation au changement climatique en lien avec les outils mis en place par l'EPCC (Conseil d'orientation scientifique et un travail permanent avec la DREAL et la DRAC),
- Par la volonté commune de mettre en cohérence les activités de pleine nature et la gestion des flux (canoë, vélo, randonnée...).

Considérant que la volonté du Département du Gard est de soutenir durablement les actions environnementales et activités de pleine nature de l'EPCC Pont du Gard, que la présente demande de subvention ne sera établie que pour l'année 2023. Qu'à compter de l'exercice 2024, ce soutien départemental sera sanctuarisé via une convention de partenariat et d'appui financier entre l'EPCC pont du Gard et les services départementaux.

Considérant que le budget prévisionnel annuel de fonctionnement du plan d'actions environnementales de l'EPCC est de 462 500€ HT, l'EPCC Pont du Gard sollicite une aide de 350 000€ HT.

Établissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard

La Bégude - 400 route du Pont du Gard • 30210 Vers-Pont-du-Gard • T. 04 66 37 50 99 • F. 04 66 37 51 50 • www.pontdugard.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2003-94-2 • RCS NÎMES 448 279 844 • N° SIRET 448 279 844 00014 • CODE APE 9103Z • ORGANISME LOCAL DE TOURISME ALTOURISTE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL.

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/09/2023

99_DE-030-448279844-20230920-2023_34-DE

